



Le Service Civique au défi de son expansion

De 2010 à 2016, près de 182 000 jeunes se sont engagés dans une mission de Service Civique. Sept ans après le lancement du dispositif, malgré sa montée en charge, le profil sociodémographique des volontaires est resté stable. En revanche, leur niveau de diplôme et leur situation sur le marché du travail ont évolué en faveur des diplômés du baccalauréat et des demandeurs d'emploi. Les organismes d'accueil se sont diversifiés et, depuis 2015, les services de l'État accueillent de plus en plus de jeunes. Plus de la moitié des missions relèvent des domaines de la « solidarité » ou de « l'éducation pour tous ». Des disparités régionales existent, liées à la part des jeunes dans la population, à leur taux de chômage, mais aussi au développement du Service Civique à l'échelle locale.

Adélaïde Ploux-Chillès,
chargée de mission
Études et évaluation,
Agence du Service Civique,
Martine Camus, chargée
d'études, INJEP.

Depuis la création du dispositif, le nombre de volontaires du Service Civique progresse régulièrement, tout particulièrement depuis 2015. Alors que 6 000 jeunes ont entamé une mission de Service Civique en 2010, année de lancement du dispositif, ils étaient plus de 63 000 en 2016. En comptant les missions commencées en 2015, près de 92 000 volontaires ont ainsi été actifs en 2016 [graphique 1, p. 2]. Cette expansion a été particulièrement importante à partir de 2015, à la suite de l'impulsion donnée par le président de la République pour développer les missions de Service Civique et les rendre universelles¹. Les effectifs sont comparables

aux entrées des jeunes de 16-25 ans dans d'autres dispositifs en faveur de l'insertion sociale ou professionnelle. En 2016, 62 700 jeunes ont entamé un Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) ou un Emploi d'avenir dans le secteur non marchand, 54 100 sont entrés dans le dispositif de la Garantie jeunes, et 83 500 dans celui du Contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS).

Les entrées en Service Civique connaissent une forte saisonnalité. La baisse des effectifs est sensible entre juin et septembre.

” La concordance des missions avec le calendrier scolaire et universitaire, tant pour

Les femmes représentent, depuis la création du dispositif, entre 57 et 59 % des volontaires et l'âge moyen se situe toujours autour de 21 ans

les jeunes que pour les organismes qui proposent des missions à destination des publics jeunes, pourrait expliquer cette saisonnalité.

La rentrée de septembre marque une nette reprise des engagements et, depuis 2011, première année complète du dispositif, le dernier trimestre de l'année concentre en moyenne 46 % des engagements annuels.

La durée moyenne effective des missions² est passée de huit mois la première année à un peu moins de sept mois la dernière année. Cette tendance s'explique notamment par la mise en place d'un pilotage budgétaire de l'Agence qui agréé les organismes pour des missions de huit mois en

moyenne. La moitié des missions prévoient un engagement de 24 heures par semaine, l'autre moitié des durées hebdomadaires plus longues, pouvant aller jusqu'à 48 heures. La part des missions à temps complet est passée de 29 % en 2011 à 13 % en 2016, au profit des missions entre 25 et 34 heures par semaine.

Une population hétérogène de volontaires

Les femmes représentent, depuis la création du dispositif, entre 57 et 59 % des volontaires et l'âge moyen se situe toujours autour de 21 ans. La participation des 16-20 ans s'accroît (de 37 % en 2011 à 46 % en 2016), y compris parmi les moins de 18 ans qui restent cependant très minoritaires (4 % en 2016). En progression régulière depuis 2012, la part

de volontaires reconnus travailleurs handicapés atteint 1,1 % en 2016, soutenue par l'élargissement du dispositif aux jeunes jusqu'à 30 ans. Ce taux est potentiellement sous-estimé car les jeunes de moins de 25 ans n'ont pas l'obligation de déclarer leur situation de handicap. Contrairement à d'autres dispositifs destinés à la jeunesse, le Service Civique se veut accessible à tous, ce qui se traduit par une grande hétérogénéité des profils des volontaires qui y participent. De 2010 à 2016, le dispositif a rassemblé 17 % d'inactifs³ au moment de la signature du contrat, 47 % de demandeurs d'emploi, 31 % d'étudiants, et 4 % de personnes en emploi [graphique 2, p. 2]. La situation des volontaires a légèrement évolué avec la montée en charge : la progression des salariés et des étudiants a ralenti, tandis que celle des inactifs et des demandeurs d'emploi s'est accentuée,

parallèlement à l'évolution du niveau de formation des volontaires.

Après une première phase d'augmentation, la part des diplômés du supérieur a diminué de 7 points depuis 2014, pour atteindre 35 % des volontaires en 2016. Près de la moitié d'entre eux sont encore étudiants. Dans le même temps, la participation des titulaires du baccalauréat se renforce sensiblement (+6 points). Ils contribuent à 43 % à la croissance globale des effectifs sur cette période et représentent en 2016 40 % des volontaires. À ce niveau de diplôme, les volontaires sont plus fréquemment demandeurs d'emploi ou inactifs qu'élèves ou étudiants. La part des jeunes qui ont un diplôme inférieur au baccalauréat atteint 25 % en 2016, soit 1,5 point de plus qu'en 2014. La hausse est portée par les CAP-BEP, dont la proportion en Service Civique reste cependant faible comparée à la population globale des jeunes Français⁴. La part des volontaires sans diplôme autre que le brevet est restée stable sur cette période (17,5 % entre 2014 et 2016). Plus de 80 % des volontaires qui ont un diplôme inférieur au baccalauréat sont inactifs ou en recherche d'emploi.

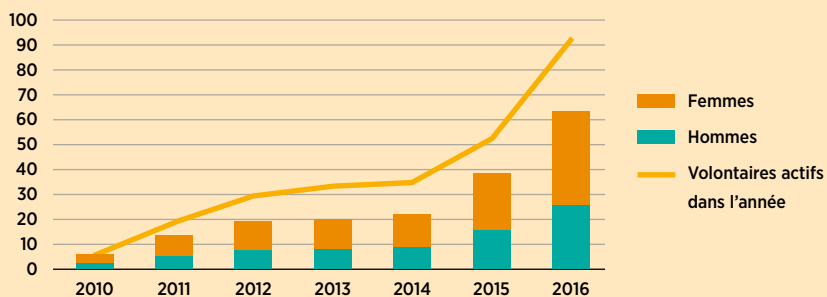
Les niveaux de diplômes connaissent des évolutions semblables entre hommes et femmes même si, comme dans la population générale, les femmes sont globalement plus diplômées. En effet, la part des volontaires sans diplôme est bien plus élevée chez les hommes (25 %) que chez les femmes (14 %). À l'inverse, 45 % des femmes en Service Civique sont diplômées du supérieur contre 31 % des hommes.

L'engagement des volontaires semble contraint par leur disponibilité. Par comparaison avec l'ensemble des 16-25 ans en 2016⁵, les volontaires étudiants et en emploi sont sous-représentés (29 % contre 46 % pour les étudiants, et 3,6 % contre 35 % pour les salariés/en emploi), tandis que les inactifs et les demandeurs d'emploi sont largement surreprésentés (20 % de volontaires inactifs contre 8 % pour l'ensemble des 16-25 ans, et 48 % de demandeurs d'emploi contre 10 % de jeunes au chômage). Le manque de temps est également le premier frein identifié par les jeunes qui ne souhaitent pas devenir bénévoles, et ce, davantage parmi les étudiants que les jeunes en emploi ou demandeurs d'emploi (INJEP-Crédoc, *Baromètre DJEPVA*



graphique 1

Entrées en mission de Service Civique par an et nombre de volontaires actifs dans l'année (en milliers)



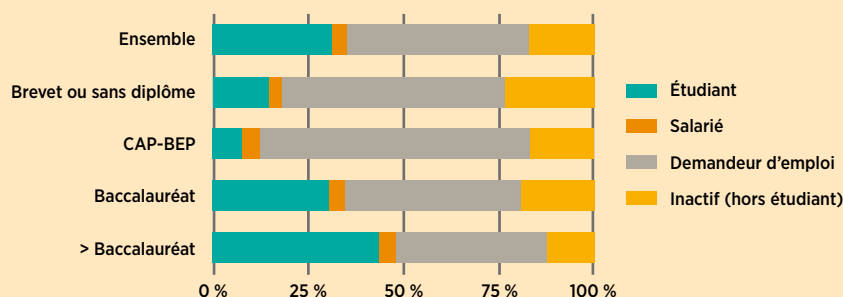
Source : ASP-ASC, traitements INJEP, MÉOS-ASC.

Lecture : Près de 92 000 volontaires ont été actifs dans une mission de Service Civique au cours de l'année 2016. Parmi eux, 63 000 volontaires, dont 26 000 hommes, ont débuté leur mission au cours de l'année.



graphique 2

Répartition des volontaires (2010 à 2016) par situation, selon leur niveau de diplôme



Source : ASP-ASC, traitements INJEP, MÉOS-ASC.

Lecture : 30 % des volontaires du niveau baccalauréat sont étudiants, 4 % salariés, 46 % demandeurs d'emploi et 19 % inactifs.

sur la jeunesse, 2016). Les profils sont également assez différents en fonction de l'âge. Ainsi, par exemple, 25 % des volontaires âgés de 24 ans sont étudiants alors qu'ils ne sont plus que 11 % dans la population française⁶.

Les jeunes qui réalisent un Service Civique ont ainsi un profil particulier par rapport aux jeunes bénévoles, souvent plus diplômés. Ainsi que le soulignait déjà le *Baromètre DJEPVA sur la jeunesse 2016*, il attire davantage les jeunes en quête d'insertion. La proximité avec les dispositifs d'engagement est également motrice dans la connaissance du dispositif.

Plus de 20 % des missions sont rompues avant leur terme

La part de rupture, en recul sur les premières années, remonte sur la dernière année pour atteindre 20,8 %. Parmi les missions rompues depuis le lancement du dispositif, un tiers sont expliquées par une embauche et près de 40 % par un commun accord entre le volontaire et la structure. Les 28 % restants traduisent davantage des dysfonctionnements lors de la mission⁷. Les volontaires avec un diplôme inférieur au baccalauréat sont cependant plus susceptibles de rompre leur mission pour abandon de poste (31 % contre 19 % pour l'ensemble des volontaires) ou pour faute grave d'une des parties (8,3 % contre 4 %). À l'inverse, ils sont moins concernés par les ruptures pour raison d'embauche (21 % contre 34 % pour l'ensemble des volontaires).

Des organismes d'accueil de plus en plus diversifiés

Les associations constituent le principal lieu d'accueil des missions de Service Civique. Les quatre premières années, elles ont concentré plus des trois quarts des missions, pour culminer à 88 % en 2014. À partir de 2015, la montée en charge du Service Civique s'accompagne d'une diversification des organismes d'accueil avec l'implication plus grande des services publics [tableau 1, p. 4]. Les services de l'État qui accueillait 1,6 % des volontaires en 2014 en accueillent 17,2 % en 2016. Dans le même temps, les établissements

publics ont doublé leur participation, alors que celle des collectivités territoriales n'a pas progressé. En 2016, 5 % des volontaires sont accueillis dans les communes ou établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), et 1 % dans les conseils départementaux.

Les missions de Service Civique sont classées en neuf domaines d'intervention. Depuis le lancement du dispositif, les actions liées à la solidarité restent les plus fréquentes, avec plus du quart des missions. Sous l'impulsion du lancement des grands programmes ministériels, notamment dans l'Éducation nationale, les missions de « l'éducation pour tous », dont le nombre a été multiplié par 3,7 depuis 2014, affichent la plus forte progression. Il s'agit du domaine

dans lequel les services publics sont les plus investis, en ayant assuré la moitié des missions en 2016. Par ailleurs, le secteur associatif est toujours l'acteur presque exclusif de certains domaines, notamment dans le développement international et l'aide humanitaire, ou le sport, pour lesquels il assure plus de 97 % des missions.

Des profils différents selon les structures et les domaines

Les profils des volontaires se différencient selon les types de structures d'accueil et les domaines d'interventions de leurs missions. En 2016, la part des étudiants est deux fois supérieure parmi les volontaires engagés dans les

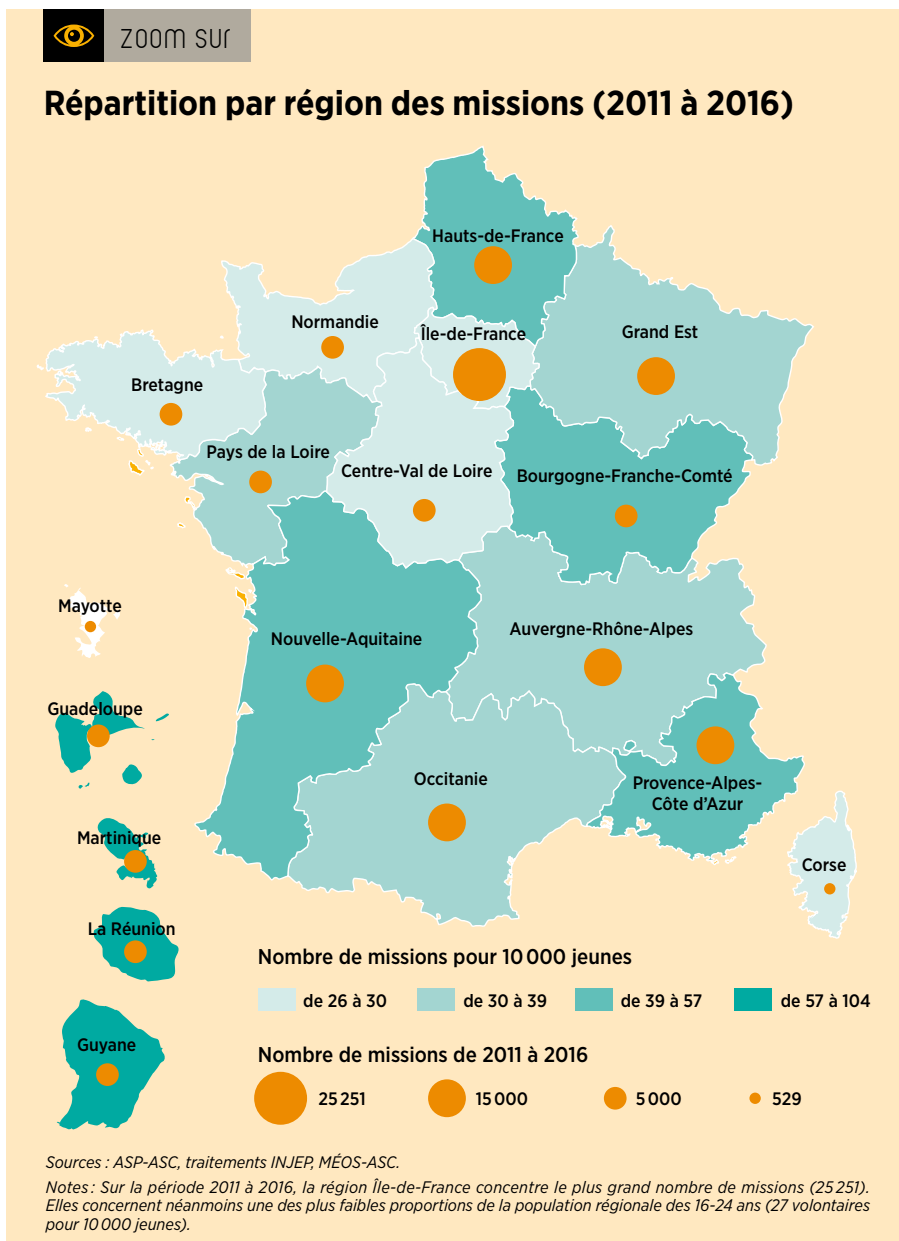




tableau 1

Répartition (en %) des organismes employeurs et des missions

	2011-2012	2013-2014	2015-2016
Nombre de missions	32 655	41 791	101 085
Organisme employeur en %			
Association	83	87	69
Collectivité	8	6	6
Établissement public	7	5	10
Service de l'État	2	2	14
Autres	1	0	1
Mission principale en %			
Solidarité	27	26	28
Éducation	19	19	24
Culture	17	18	15
Sport	11	13	13
Environnement	11	10	8
Mémoire et citoyenneté	7	8	6
Autres ^a	8	7	6

Source : ASP-ASC, traitements INJEP, MÉOS-ASC.

Lecture : Sur les deux dernières années (de janvier 2015 à décembre 2016) 14 % des missions ont été réalisées dans un service de l'État, contre 2 % sur les deux années précédentes. Du fait des arrondis, la somme des lignes ne fait pas toujours 100 %.

associations que parmi ceux engagés dans les services publics. Les diplômés du supérieur représentent 39 % des volontaires des structures associatives, contre 27 % de ceux des services publics. Ils sont par ailleurs surreprésentés dans les missions comme le développement international, la culture et les loisirs ou l'environnement. Les services publics accueillent davantage de demandeurs d'emplois (59 % contre 42 % dans les associations en 2016) et de jeunes diplômés du baccalauréat (48 % contre 37 % pour les associations



repères

Service civique et données de l'enquête

Créé par la loi du 10 mars 2010, l'engagement de Service Civique permet aux jeunes de 16 à 25 ans (et jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap) de s'engager en faveur d'un projet collectif en effectuant une mission indemnisée d'intérêt général en France ou à l'étranger, auprès d'une personne morale agréée (associations, collectivités, établissements publics, services de l'État...). La base de données Elisa (Agence de services et de paiements) donne des informations individuelles sur les bénéficiaires et les missions. La base de données Oscar (Agence du Service Civique) renseigne sur les organismes agréés et leur statut juridique.

en 2016). Ces derniers sont particulièrement actifs dans les missions de santé, de l'éducation pour tous et de l'intervention d'urgence. Également répartis entre associations et services publics, les volontaires avec un diplôme inférieur au baccalauréat privilégient aussi l'intervention d'urgence, mais aussi le sport et l'environnement.

Des missions surreprésentées dans les régions fortement touchées par le chômage des jeunes

De 2011 à 2016, les régions Île-de-France et Hauts-de-France ont accueilli ensemble plus du quart des missions. Cependant, rapportée à la population des 16-24 ans, la proportion de volontaires est plus élevée dans les Hauts-de-France qu'en Île-de-France, qui concentre une population jeune très importante. Au-delà des différences liées à la taille de la population éligible au dispositif, le ratio du nombre de missions rapporté au nombre de jeunes croît globalement avec le taux de chômage des 15-24 ans. En particulier, certaines régions, à l'image des Hauts-de-France et des régions ultramarines, cumulent un fort taux de chômage des jeunes et une part importante de missions de Service

Civique. Cependant, d'autres régions, comme la Corse ou la Normandie, connaissent un nombre de missions relativement faible malgré une situation des jeunes sur le marché du travail dégradée. Les différences de pratiques régionales ou départementales, dans l'agrément et le développement du dispositif, peuvent également expliquer les disparités régionales. Ainsi, alors qu'en moyenne 58 % de l'ensemble des missions relèvent des structures disposant d'un agrément national, c'est le cas de seulement 29 % des missions en Martinique et, à l'inverse, de 66 % d'entre elles en Corse.

1. Lors de sa conférence de presse du 5 février 2015, le président de la République a annoncé que le Service Civique serait universel. Ce caractère universel s'est traduit par un objectif d'accessibilité : « Tout jeune de moins de 25 ans peut demander à s'engager pour faire l'expérience du vivre-ensemble, de la citoyenneté, de l'intérêt général », selon le site du gouvernement.
2. Estimée sur l'ensemble des missions commencées avant juin 2016.
3. Ces catégories sont celles proposées dans le formulaire et déclarées par les bénéficiaires. Ainsi, en particulier, la catégorie « demandeur d'emploi » ne recouvre pas exactement la définition du chômage au sens du BIT et la catégorie « étudiant » comprend également des élèves.
4. Les titulaires d'un CAP-BEP sont 8 % des volontaires en 2016 alors qu'ils sont 19 % parmi les 25-34 ans en 2015 et 13 % parmi les sortants de formation initiale (Depp, L'État de l'école, 2016).
5. Insee, Enquête Emploi 2016.
6. Source : France Stratégie, Rapport Insertion professionnelle des jeunes, mars 2016, d'après INSEE, Enquête Emploi, moyenne pour 2013-2015.
7. Les motifs invoqués sont : abandon de poste, faute grave de l'une des parties, force majeure, le volontaire n'a pas pris son poste, l'agrément a été retiré à la structure.
8. Santé, développement international, intervention d'urgence.



sources bibliographiques

- Aldeghi I., Guisse N., Hoibian S., Jauneau-Cottet P., Maes C., *Baromètre DJEPVA sur la jeunesse*, rapport d'études, octobre 2016.
- Brice L., Datsenko R., Guisse N., Hoibian S., Lautié S., *Baromètre DJEPVA sur la jeunesse*, rapport d'études, octobre 2017.

INJEP ANALYSES ET SYNTHÈSES figure dès sa parution sur le site internet de l'INJEP : www.injep.fr (rubrique « publications »)

Directeur de la publication : Thibaut de Saint Pol. Comité éditorial : Aude Kerivel, Francine Labadie, Laurent Lardeux, Geoffrey Lefebvre. Rédacteur en chef : Roch Sonnet. Correction : Sabrina Bendersky. Mise en page : Catherine Hossard. Impression : Centr'imprim - Issoudun. ISSN 2555-1116.